

**FRANCE**

Une orientation qui reste largement masculine

Un tiers seulement des nouveaux apprentis en 2016 étaient des filles. C'est la conséquence de leurs choix d'orientation.

A peine plus d'un tiers, 34,4 % exactement, des nouveaux contrats d'apprentissage signés en 2016 l'ont été par des filles, selon l'Insee. Sur vingt ans, cette proportion a progressé de 6 points. L'augmentation est réelle, mais peu visible tant les secteurs qui recourent le plus à cette forme d'enseignement par alternance demeurent majoritairement masculins.

Le cœur du problème se situe dans l'orientation, un domaine où les clichés ont la vie dure. Celles qui choisissent l'apprentissage se tournent en majorité vers les services (59 %), en grande partie dans la coiffure et les soins de beauté où elles représentent 90 % et 98 % respectivement des diplômés en 2016-2017 selon l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (l'ACPMA). A contrario, seuls 4 % des apprentis sont des apprenties dans le bâtiment. Et comme trois fois plus de contrats ont été signés dans ces métiers que dans la coiffure et les soins de beauté réunis, le résultat est là.

Un autre facteur explique pourquoi la parité n'est pas

pour demain en matière d'apprentissage. Les filles optent plus souvent pour des études supérieures : 43 % des apprenties préparent un bac +2 ou au-delà, soit 10 points de plus que la part correspondante chez les apprentis. Las, même en progression ces dernières années, les contrats d'apprentissage du supérieur ne pèsent que 20 % du total.

Sensibilisation à la mixité

« Les entreprises doivent s'ouvrir plus vers les filles », reconnaît Patrick Maigret, le président de la Fédération nationale des associations régionales de directeurs de centres de formation d'apprentis (Fnadir). « Mais il est parfois difficile d'intégrer une femme dans une équipe exclusivement masculine », tempère-t-il.

Cette situation se rencontre très souvent au sein des entreprises de moins de 10 salariés, lesquelles ont concentré près de 55 % des contrats d'apprentissage en 2016. Le projet de loi avenir professionnel, qui vient d'être adopté au Parlement, comporte un volet de sensibilisation à la mixité au sein des centres de formation d'apprentis. Mais « le gouvernement n'est pas dans une logique d'objectifs chiffrés », souligne Patrick Maigret.

— V.N.

34,4 %

DES NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

signés en 2016, l'ont été par des filles, selon l'Insee. Sur vingt ans, la proportion a progressé de 6 points.